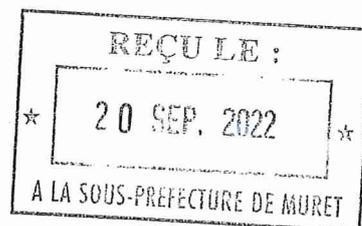


MAIRIE
DU
FOUSSERET

ARRÊTÉ
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE
AU CONSEILLER MUNICIPAL

2022176



Le Maire du Fousseret,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le Maire à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2122.32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Maire et les Adjoints sont officiers d'Etat Civil,

Vu la délibération N° 2022-55 du Conseil Municipal en date du 06 septembre 2022 créant un deuxième poste de conseiller municipal délégué,

Vu la délibération N° 2022-56 en date du 06 Septembre 2022, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du 2^{ème} conseiller municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit délégué aux adjoints et conseillers municipaux,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : Il est donné délégation de fonctions et signature au 2^{ème} conseiller municipal désigné ci-après sous ma surveillance et ma responsabilité et sous la coordination des adjoints délégués, dans les domaines suivants :

2^{ème} Conseiller Municipal - M. VILLEMUR Frédéric : en charge du suivi du service technique.

ARTICLE 2 : Les présentes délégations prennent effet à compter du 06 septembre 2022.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame le Sous-Préfet de Muret, à Madame le Receveur Municipal.

Au Fousseret, le 07 Septembre 2022.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

M. VILLEMUR Frédéric

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>